



Réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2018 Procès-verbal de séance

Le treize mars deux mil dix huit, salle de la Mairie à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire de St Léger des Bois – dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs F. POQUIN, C. COURAUD, C. BADEAU, M. GRIMAULT, JM RASOAMANANA, H. MARIONNEAU, M. BILLOT, A. CORDIER, L. NGUERENGOU, JY PELTIER, D. PASDELOUP et M.N. ROCHEREAU.

Etaient excusés :

Martine LANDELLE, qui avait donné pouvoir à Mauricette GRIMAULT
Serge MEDINA, qui avait donné pouvoir à Loodje NGUERENGOU
Justine QUEQUER, qui avait donné pouvoir à Angéline CORDIER
Maria GENITONI, qui avait donné son pouvoir à Cyril BADEAU
P. PLAISANT, sans pouvoir
V. LEMOINE, sans pouvoir
T. FREMONT, sans pouvoir

Secrétaire de séance : M. Cyril BADEAU

Assistait également : M. Christine JEMIN – directrice des services.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Christelle COURAUD est retenue sur une autre réunion (SIRSG pour le vote du budget) et qu'elle a transmis un pouvoir à Hélène MARIONNEAU, pour le début de séance

- ♦ Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.
- ♦ M. le Maire donne lecture des pouvoirs.
- ♦ Il propose que le secrétaire de séance soit M. Cyril BADEAU.
Adoption à l'unanimité.
- ♦ M. le Maire propose l'ordre du jour au vote.
Adoption à l'unanimité.

I/ FINANCES – Approbation COMPTE DE GESTION 2017 (11-2018)

Avant de présenter les budgets, M. Jean-Marc RASOAMANANA- *Adjoint en charge des finances* - tient à remercier Mme JEMIN pour sa disponibilité et son professionnalisme lors de cette période budgétaire.

Il rappelle que les divers budgets ont été étudiés, au préalable, lors de diverses réunions de travail, avec l'ensemble des Élus du Conseil.

M. Jean-Marc RASOAMANANA précise que le compte de gestion 2017 (élaboré par le Trésorier Payeur) et le compte administratif 2017 (réalisé par la commune) sont conformes.

Il présente le compte de gestion 2017 de la commune et propose de **PRENDRE ACTE de ces documents.**

Adoption à l'unanimité.

II/ FINANCES – Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (12-2018)

L'Adjoint, en charge des Finances,

PRESENTE les résultats de cet exercice – **par section** (fonctionnement et investissement) et **par chapitre.**

Arrivée de Mme Christelle COURAUD.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 1 287 608,85 €

RECETTES : 1 358 206,03 €

Soit un excédent de la section, sur l'exercice, de : **70 597,18 €**

Section d'investissement :

DEPENSES : 384 559,37 €

RECETTES : 701 142,28 €

Soit un excédent de la section, sur l'exercice, de : **316 582,91 €**

EXCEDENT de fonctionnement CUMULE fin 2017 : 388 040,81 €

EXCEDENT d'investissement CUMULE fin 2017 : 377 541,97 €

Il convient d'y ajouter les « restes à réaliser » 2017

DEPENSES : 4 788,29 €

RECETTES : 98 735,00 €

+ 93 946,71 €

Soit un besoin à couvrir sur 2018 de **0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de M. le Maire, qui a quitté la salle au moment du vote, et sous la présidence, de Mme Christelle COURAUD – 1^{ère} Adjointe – à l'unanimité –
APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

M. PASDELOUP précise qu'il a approuvé cette année ce budget, alors que l'an passé, il s'était abstenu.

M. le Maire réintègre la salle et reprend la présidence.

III/ FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (13-2018)

Après avoir entendu le compte administratif 2017, les Élus sont invités à statuer sur l'affectation du résultat 2017 pour l'année 2018.

L'Adjoint, en charge des finances, **PRESENTE** le résultat d'exécution :

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT - exercice 2017	70 597,18 €
Excédent de Fonctionnement CUMULE fin 2017	388 040,81 €
EXCEDENT d'INVESTISSEMENT - exercice 2017	316 582,91 €
Déficit d'investissement CUMULE fin 2017	377 541,97 €
Restes à réaliser 2017 à reporter sur 2018	+ 93 946,71 €
Besoins à couvrir sur 2018	- €

L'Adjoint **PROPOSE** l'affectation suivante :

<p style="text-align: center;">section d'investissement - R - cpte 1068</p> <p style="text-align: center;">section de fonctionnement – R - cpte 002</p>	Affectation 2018	
	Investissement	0 €
	Fonctionnement	388 040,81 €

Adoption à l'unanimité.

IV/ BUDGET PRIMITIF 2018 – Subventions aux associations (14-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances, avant de débiter la présentation du budget primitif 2018, précise que la commune a comptabilisé 216 000 € de perte de dotations de l'Etat depuis le début de mandat. Malgré cette perte colossale, l'équipe municipale a mené un programme d'investissements, a poursuivi le programme d'entretien des bâtiments et a garanti le même niveau de services, sans augmentation conséquente de la fiscalité communale. Il remercie ses collègues élus pour leur rigueur dans la tenue de leur budget respectif.

M. l'Adjoint en charge des Finances **PRESENTE** et commente le tableau des subventions, proposé au vote :

Associations	Prop budget 2018	
	Subvention fonctionn.	subvention except.
Ping Pong Loisirs	0,00 €	
ASSLB Volley-Ball	0,00 €	240,00 €
Club du bon temps	0,00 €	
24 x 36	100,00 €	
GIC de L'Auréole Club nature	300,00 €	
Nounou des bois		

SLMB	1 518,00 €	0,00 €
USSCA-Foot-Ball		
Théâtre	616,00 €	360,00 €
ASSLB Tennis	1 771,00 €	
AEL	2 035,00 €	
FCLJLM	715,00 €	285,00 €
Arts Martiaux (Judo)	143,00 €	
Badminton	154,00 €	
CSI (cf SIRSG)		
APE	400,00 €	
Don du sang	100,00 €	
AJC	0,00 €	
ABCD	1 650,00 €	300,00 €
Un Coeur sans Toit	100,00 €	
ADMR (cf CCAS)		
Anciens Combattants	100,00 €	
Comice agricole	100,00 €	
Self Défense	132,00 €	
LJTF	0,00 €	
AMAP	0,00 €	
Paroisse	0,00 €	
Eco Légérois	0,00 €	
Musique + Instruments	520,00 €	200,00 €
Léger Team		
Made-in-St Léger	0,00 €	
ARM 49	0,00 €	
Collège Jean Racine	100,00 €	
ADAPEI 49	0,00 €	
Artishow	0,00 €	
	10 554,00 €	1 385,00 €
Règle pour subv. fonct. :		
Enfant de St Léger : 22 €		
Adulte de St Léger : 11 €		
		11 939,00 €

Mme COURAUD, adjointe en charge de la « vie associative » commente ce tableau, et notamment les demandes de subventions « exceptionnelles ».

Des échanges et interrogations ont eu lieu concernant le devenir de l'AEL. Il est rappelé le nombre d'adhérents (environ 180) et la difficulté de retrouver un nouveau bureau. Cette subvention municipale ne sera versée que si l'association perdure, ce que le conseil municipal appelle de ses vœux.

Adoption à l'unanimité.

VI/ BUDGET PRIMITIF 2018 – Subvention CCAS (15-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

PROPOSE

- d'allouer une **subvention de 5 100 €** au CCAS.

Il est précisé que ce montant a été calculé sur la base de 3 €/habitant, afin d'obtenir une convergence avec les 2 autres communes de la future « commune nouvelle ».

Adoption à l'unanimité.

VI/ BUDGET PRIMITIF 2018 – Subvention SYPIS (16-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

PROPOSE d'allouer une **subvention de 65 000 €** au syndicat SYPIS (Syndicat de Promotion Intercommunale Sportive) – pour l'année 2018.

Syndicat créé avec la commune de St Martin pour gérer 2 équipements sportifs : la salle SIS à St Martin du Fouilloux et la Halle de Tennis à St Léger des Bois.

Ce montant sera mandaté en plusieurs versements au cours de l'année civile.

En complément de cette subvention, le budget du SYPIS est alimenté par la subvention de la commune de St Martin, et par le bénéfice de la vente d'électricité à EDF grâce aux panneaux photovoltaïques présents sur le toit de la Halle de tennis.

Adoption à l'unanimité.

VII/ BUDGET PRIMITIF 2018 – INDEMNITES DE GARDIENNAGE (17-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

PROPOSE de verser, **pour l'année 2018**

- ♦ l'indemnité de **gardiennage de l'église** à hauteur de **120 €**, à l'attention du responsable de la paroisse : Pierre Etienne GRISLIN

- ♦ l'indemnité de **gardiennage pour la chapelle de la Touche aux Anes** à hauteur de **120 €** à l'attention des gardiens : M. et Mme René GUEMAS.

Adoption à l'unanimité.

VIII/ BUDGET PRIMITIF 2018 – DUREE AMORTISSEMENTS (18-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

Rappelle l'intérêt, pour une collectivité, d'amortir à la fois les dépenses et recettes d'investissement : permettre de prévoir « financièrement » le renouvellement de ces équipements ou acquisitions, même si cette démarche impute la section de fonctionnement.

Il convient – sur 2018 – d'amortir le « fonds de concours » versé à Angers Loire Métropole, en 2017, pour la participation aux travaux de restructuration du restaurant scolaire, à hauteur de : 236 546,50 €.

Il est proposé d'amortir cette dépense sur **une durée de 20 ans**, comme le permet la législation.

Adoption à l'unanimité.

IX / BUDGET PRIMITIF 2018 – FISCALITE – VOTE DES TAUX (19-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

PROPOSE de n'appliquer **aucune augmentation des taux communaux.**

De ce fait, pour l'année 2018, les taux proposés identiques à 2017 et se définissent par :

▪ Taxe d'habitation :	20,83 %
▪ Taxe sur le Foncier Bâti :	31,85 %
▪ Taxe sur le Foncier Non Bâti :	45,45 %

Soit un produit attendu d'environ : **755 991,00 €.**

M. le Maire précise que conformément aux engagements, la Communauté Urbaine a également décidé de ne pas augmenter les impôts – sur la part qui lui revient.

Adoption à l'unanimité.

X / BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE SECTION DE FONCTIONNEMENT (20-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances,

présente le budget prévisionnel en expliquant, les variations, par rapport à l'exercice 2017.

Ensuite il rappelle que **le vote s'effectue par chapitre.**

Suite à cette présentation, il se rend disponible pour répondre aux diverses questions.

Il **PROPOSE** de voter les montants suivants :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	411 650.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	673 950.00 €
Chapitre 65 : Charges de gestion courante	277 400.00 €
Chapitre 66 : Charges financières	7 608.70 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 774.54 €
Chapitre 014 : Opérations d'ordre	82 000.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	37 427.69 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	138 184.81 €
Chapitre 042 : Opération ordre - dotation amortissements	16 925.61 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Chapitre 70 : Produits des services et ventes diverses	123 456.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	855 000.00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	237 650.00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	31 774.54 €
Chapitre 76 : Produits financiers	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	-
Chapitre 013 : Atténuation de charges sur personnel	15 000.00 €
Chapitre 042 : Opér. Ordre – transfert de section	-
Affectation du résultat de l'année 2017 – cpte 002 :	388 040.81 €

Section équilibrée à **1 650 921.35 €**

Adoption à l'unanimité.

XI / BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE SECTION D'INVESTISSEMENT (21-2018)

M. l'Adjoint, en charge des Finances, présente le budget, à la fois par chapitre, mais également par site.

Il rappelle – comme pour la section de fonctionnement – ce budget « investissement » est voté par chapitre.

Selon les travaux à réaliser, un complément d'informations est apporté par M. Cyril BADEAU – adjoint en charge de la voirie et des bâtiments.

Après un échange de questions et réponses sur les divers projets, il est proposé le budget suivant :

Intitulé	BP 2018 (RAR et nouveau BP)
DEPENSES	
Emprunts (capital) – chap 16	146 296,00 €
	2 200,00 €
Immobil. corp. – études – chap 20	6 928,00 €
Subvent. équip. versées – chap 204	
Immobil. corp. – travaux – chap 21	562 048,29 €
Immo en cours – chap 23	-
Opération pour cpt tiers – chap 45	128 525,08 €
Opér d'ordre (139 et 21) – chap 040	-
Dépenses imprévues - chap 020	30 001,02 €
Déficit reporté - chap 001	0 €
TOTAL	875 998,39 €
RECETTES	
Dotations et fonds divers - chap 10	15 000,00 €
Subventions invest - chap 13	206 635,00 €
Opérations tirage - chap 16	- €
Immo en cours – chap 23 et 24	- €
Opér cpte de tiers – chap 45	121 711,00 €
Opér ordre (amortiss.) - chap 28/040	16 925,61 €
Sous Total	360 271,61 €
Affectation résultat - cpte 1068	- €
Excédent reporté – chap 001	377 541,97 €
Virement de section fonct. - chap 021	138 184,81 €
TOTAL	875 998,39 €

Section équilibrée à **875 998,39 €**

Adoption à l'unanimité.

XII / ECOLE – Nouveaux horaires et répartition des temps de l'enfant pour l'année scolaire 2018-2019 (22-2018)

Madame l'Adjointe, en charge de la VIE SCOLAIRE,

PRESENTE les nouveaux horaires (en annexe) et répartition des temps de l'enfant pour la prochaine année scolaire.

Ce travail a été mené avec la commission municipale, et la commission de LAMBOISIERES, en charge de la « sphère scolaire ».

Cette proposition a été présentée au Conseil d'Ecole du mois de février, avec un vote (18 voix POUR et 2 abstentions).

Il est précisé qu'en cas de désaccord entre le Conseil d'Ecole et le Conseil Municipal, c'est ce dernier qui prend la décision.

Ces nouvelles propositions doivent être adressées à l'Inspecteur Académique avant fin avril.

Désormais, une communication va pouvoir être réalisée vis-à-vis de toutes les familles de l'école.

Adoption à l'unanimité.

XIII / FINANCES – Centre Commercial – Révision loyer LOGEMENT DESSUS BOULANGERIE (23-2018)

M. l'Adjoint en charge des Finances,

EXPOSE

- que chaque année, les loyers des locaux et du logement du centre commercial sont révisés
- **qu'à compter du 1^{er} avril 2018, pour le logement au-dessus de la boulangerie :** et selon l'Indice de Révisions des Loyers (IRL) – soit 125,50 pour le 4^{ème} trimestre 2016 et 126,82 pour le 4^{ème} trimestre 2017 – le loyer s'établit comme suit :
 $490,86 \text{ €} \times 126,82/125,50 = \underline{\underline{496,02 \text{ € HT + TVA à 0 \%}}}$, soit une augmentation de 5,16 €/mois.

Adoption à l'unanimité.

XIV / Dépôt DOSSIERS DE SUBVENTIONS – DETR – Aménagement « pistes cyclables » (24-2018) et « Extension et rénovation de salles de motricité et d'activités à l'école » (25-2018)

M. le Maire informe qu'il est allé « défendre », auprès des « futurs financiers » les dossiers de subventions 2018, de la commune.

Pour certains d'entre eux, il convient de délibérer, et notamment sur les plans de financement qui ont pu évoluer. Il s'agit notamment des dossiers : « **aménagement pistes cyclables** » et « **extension et rénovation salles de motricité et d'activités** » à l'école.

Ces 2 projets ont déjà été présentés en conseil municipal.

a/ Dossier « aménagement de pistes cyclables :

L'aménagement de pistes cyclables sur la commune permettra de rejoindre notamment la zone de covoiturage (route de Bécon les Granits) en partant de la rue de la Fontaine.

Monsieur le Maire **PRECISE :**

- que les travaux et autres dépenses diverses sont estimés à **62 607 € HT**
- qu'à ce titre, diverses subventions ont été sollicitées :
 - une subvention ETAT – dans le cadre des **DETR** – à hauteur de **45 %** : 28 173,15 €
 - une subvention - dans le cadre des « **amendes de police** » - par **Angers Loire Métropole** (qui se substitue désormais au Conseil Départemental) – à hauteur de **16 %** : 10 103 €

*Soit un total de RECETTES attendues de : **38 276,15 €***

M. le Maire **DEMANDE** :

- l'autorisation de déposer ce plan de financement, auprès des financeurs, dans les meilleurs délais (en complément du dossier déjà déposé).
- l'autorisation de pouvoir signer, ou un Adjoint, l'ensemble des pièces nécessaires.

Adoption à l'unanimité.

b/ Dossier « Extension et rénovation salles d'activités et de motricité – école »

M. le Maire informe que ce dossier a été déposé auprès de 2 entités :

- *la Préfecture* : dans le cadre de la **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- *ALM* : dans le cadre du **Contrat Métropolitain** (Contrat ETAT – REGION)

Monsieur le Maire **PRECISE** :

- que les travaux et autres dépenses diverses sont estimés à **280 266 € HT**
- que les subventions sollicitées, le sont à hauteur de :
 - subvention ETAT - **DSIL** – à hauteur de 60 % : 166 612,80 €
 - subvention REGION- **Contrat Métropolitain - par Angers Loire Métropole** – à hauteur de 21 % : 57 600 €

Soit un total de RECETTES attendues de : 224 212,80 € (si besoin, un arbitrage financier sera effectué par les services de l'Etat pour ne pas dépasser le taux de subvention autorisé)

M. le Maire **DEMANDE** :

- l'autorisation de déposer ce plan de financement, auprès des financeurs, dans les meilleurs délais (en complément du dossier déjà déposé).
- l'autorisation de pouvoir signer, ou un Adjoint, l'ensemble des pièces nécessaires.

Adoption à l'unanimité.

XV / ENFANCE JEUNESSE – CSI – Budget 2018 – participation communale (26-2018)

Dossier présenté par M. le Maire

Il est **PRECISE** :

- que pour la 1^{ère} année, le CSI propose 2 « modes » de participation communale : « **classique** » (budget 2018 de : 16 530 €) ou « **mutualisée** » (budget 2018 de : 16 760 €) pour le financement pendant les vacances scolaires.
- dans l'organisation « **classique** » : participation basée sur le nombre d'heures, qui est défini par les communes, et par mini-territoire.
Pour ST LEGER : **4 places**
- dans l'organisation « **mutualisée** » : participation basée sur le nombre d'habitants.
Nombre de places : **les 48 places** seront réparties selon l'arrivée des demandes.

Monsieur le Maire **RAPPELLE** que :

- la commune souhaite quitter le SIRSG
- elle souhaite continuer à travailler avec le CSI dans la mesure du possible.
- pour y parvenir, il est important que les budgets restent « séparés » et non « mutualisés », afin de conserver les mêmes clés de répartition.

Monsieur le Maire **PROPOSE**, pour ces raisons :

- de conserver la participation « **classique** » pour une participation, à hauteur de **16 530 €**

Avec la répartition suivante :

animation (poste animateur): **7 796 €** / animation Jeunesse : **1 261 €** / animation conseil municipal pour enfants : **3 850 €** / coordination TAP : **3 623 €**

*pour un total de : **16 530 €***

Mme COURAUD précise que le CSI s'est engagé à mettre les moyens permettant de répondre à la totalité des demandes d'inscription des jeunes. Elle précise qu'elle comprend la proposition de M. Le Maire concernant la position liée au SIRSG mais ne partage pas la proposition de vote pour le CSI. C'est pour cette raison qu'elle s'abstiendra sur la proposition de M. Le Maire.

Adoption à la majorité (une abstention).

XVI/ ENFANCE JEUNESSE - vacances ETE – Espace Loisirs Itinérants (ELI) (27-2018)

Dossier présenté par M. Loodje NGUERENGOU – élu délégué en charge de la jeunesse,

M. NGUERENGOU **PROPOSE** de :

- ♦ poursuivre le partenariat avec l'Union d'Anjou dans le cadre de l'Espace Loisirs Itinérant.

Ces activités sportives et de découvertes sont proposées aux enfants de 8 à 17 ans.

- ♦ sur 1 seule semaine, à savoir : *semaine du 23 au 27 juillet 2018* qui se déroule sur ST LEGER.

- ♦ que la commune de ST MARTIN DU FOUILLOUX reste « **commune porteuse** » pour cette opération, notamment pour recevoir les financements CAF, et qu'une convention a été signée à cet effet, qui prend fin le **31 décembre 2019**.

- ♦ que la participation de la commune portera sur un nombre maximum de participants de **36 enfants légers**.

- ♦ *La prévision financière serait la suivante :*

- ♦ forfait animation et repas des animateurs : **800 € maximum** (pour 24 jeunes maximum) ou **1 170 €** si groupe entre 25 et 36 jeunes.

- ♦ forfait transport : **4 €/enfant**.

- ♦ pas de navette mise en place cette année.

Un ajustement financier sera réalisé après l'été au vu du nombre de participants.

Adoption à l'unanimité.

XVI / COMMUNAUTE URBAINE ALM – GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – Prise de compétence facultative (28-2018)

Dossier présenté par M. le Maire

M. le Maire **EXPOSE** :

- que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle compétence de **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** au profit des Communes, qui est automatiquement transférée de celles-ci aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, **à compter du 1^{er} janvier 2018**.

- qu'en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le territoire d'Angers Loire Métropole est concerné par :

- 10 bassins versants ;

- 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Mayenne », « Sarthe val », «Loir », « Authion », « Layon Aubance Louet » ;

- 1 Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) « Angers Authion Saumur » ;
 - 2 Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation dont une est animée par ALM.
- Pour exercer pour partie cette compétence, et afin de disposer d'une solidarité de bassin versant, **ALM va travailler avec trois Syndicats**. Deux Syndicats existent déjà : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents et le Syndicat Layon Aubance Louet. Le troisième sera créé prochainement : **le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme**. La partie de gestion des digues étant traitée dans un autre cadre et un autre calendrier.
 - Dans l'intérêt d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur le territoire communautaire, il est proposé en outre que la Communauté urbaine se dote au lieu et place de ses Communes membres des compétences en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, compétences dont l'exercice aura vocation à être confié aux syndicats.
- Cette prise de compétence permet de simplifier la gouvernance dans le domaine de l'eau et notamment la charge des Communes.

M. le Maire **PROPOSE** :

- d'APPROUVER le transfert à la Communauté urbaine de la compétence en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GEMAPI)

Adoption à l'unanimité.

XVII / Approbation du PROCES-VERBAL de la séance précédente

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal et demande si certains souhaitent s'exprimer au préalable.

Approbation du procès verbal à l'unanimité.

XVI / Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L 2122-22

Rien à signaler

XVII / Informations transmises par M. le Maire

- Vote du budget 2018 d'ALM – les grandes lignes :

Un budget de fonctionnement rigoureux et contraint, avec :

- ♦ des taux de fiscalité stables
- ♦ une augmentation des recettes de fonctionnement de + 3 % (du fait notamment d'une amélioration attendue de la fiscalité des entreprises).
- ♦ une hausse des charges de fonctionnement contenue à – de 1 % (efforts de gestion significatifs et dépenses de personnel stabilisées à 0 %)
- ♦ une amélioration significative de l'épargne nette de + 17 % (les 50,8 M€ d'autofinancement permettront de financer des investissements de 2018 et de diminuer le recours à l'emprunt).

Un budget d'investissement responsable, avec :

- ♦ un niveau d'investissement en progression de 19,3 M€ pour un total de 132,5 M€ (afin de structurer et dynamiser le territoire)
- ♦ un encours de dette sous contrôle (-27 M€ depuis 2014) avec la poursuite de la stratégie de sécurisation des prêts à risque.

XVIII / Rapports des diverses commissions municipales.

Chaque Adjoint présente les avancées de sa commission.

① Mme COURAUD – vie scolaire, vie associative et enfance

☞ rencontre de certaines associations – avec Serge MEDINA et Hélène MARIONNEAU – pour les demandes de subventions 2018.

☞ travail avec la commission municipale sur les dossiers de demandes et propositions de subventions exceptionnelles et les animations de l'été.

☞ travail avec la commission « **sphère scolaire** » de LAMBOISIERES pour l'harmonisation des horaires et temps de l'enfant,

Et sur les futurs organigrammes à mettre en place.

☞ travail avec la commission municipale et la commission de LAMBOISIERES, sur les tarifs et règlements pour la prochaine année scolaire.

② M. BADEAU – urbanisme, entreprises, agriculture et patrimoine

☞ pour information : réunion de la commission de LAMBOISIERES « **Voirie** » le samedi 24 mars au matin.

③ Mme GRIMAUULT – affaires sociales – aînés – solidarité et lien social

Rien de particulier à signaler

④ M. RASOAMANANA- communication – finances

Rien de particulier à signaler

⑤ Mme MARIONNEAU – culture – environnement et patrimoine culturel

♦ Saison culturelle : **rappel** : CONFERENCE SANTE le jeudi 15 mars à 20H30 – salle Calebasse.

Date du prochain CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 12 AVRIL 2018 à 20 H

Séance levée à 23H30

Le Secrétaire de séance,

Cyril BADEAU



The image shows the signature of Cyril BADEAU, which is a cursive script. To the left of the signature is the official seal of the Municipality of Saint-Leger-des-Bois, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE SAINT-LEGER-DES-BOIS' and '49170'.

Le Maire,

Franck POQUIN



The image shows the signature of Franck POQUIN, which is a cursive script. To the left of the signature is the official seal of the Municipality of Saint-Leger-des-Bois, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE SAINT-LEGER-DES-BOIS' and '49170'.

ANNEXE

Horaires



APPS=30MIN MONTAGNE SECULAIRE 09H00-09H30